



11/2021

Myxomatose

Maladie virale des lapins de garenne et des lapins domestiques, causant de grandes pertes.

1 Espèces touchées

Lapins européens (*Oryctolagus cuniculus*). Les lièvres sont moins réceptifs.

2 Agent infectieux

Famille des Poxviridés, genre *Leporipoxvirus* (le virus de la myxomatose est apparenté au virus du fibrome du lapin). Le virus est sensible aux températures > 60°C.

3 Clinique/Pathologie

Il existe plusieurs formes d'évolution.

Forme aiguë : après un temps d'incubation de deux à cinq jours, les animaux présentent une conjonctivite purulente, une blépharite et une sensibilité à la lumière associées à une enflure œdémateuse de la tête (« tête de lion »). Si les animaux survivent plus longtemps, des tuméfactions nodulaires sous-cutanées, dures, apparaissent sur tout le corps. Les lapins s'affaiblissent progressivement, sont anorexiques et meurent après cinq à sept jours (taux de mortalité jusqu'à 99 %).

La **forme lente** s'observe principalement au cours d'un épisode d'épizootie. Les symptômes cliniques sont moins prononcés. Des lésions cutanées nodulaires, ulcéreuses et croûteuses sont plus fréquentes que les tuméfactions œdémateuses. Une partie des lapins atteints guérit. Des formes latentes sans lésions pathologiques sont également décrites.

4 Répartition géographique

Originaire d'Amérique du Sud, le virus a été importé en Europe et en Australie, où il a été délibérément disséminé pour réduire la population de lapins de garenne. En Europe, le virus a causé une importante flambée épizootique en 1952.

5 Épidémiologie

Le virus se transmet soit indirectement (par l'intermédiaire d'insectes piqueurs tels les moustiques et les puces) soit directement (par toutes les sécrétions). Chez les animaux vivant en contact étroit les uns avec les autres, l'infection directe et la transmission par des puces prédominent. Apparition saisonnière en automne. Les lapins de garenne ayant pratiquement disparu en Suisse (2 petites populations restantes dans les cantons de Genève et du Valais), il n'existe pas de réservoir sauvage significatif.

6 Diagnostic

Les suspicions cliniques doivent être confirmées par des examens en laboratoire (mise en évidence du virus par méthode moléculaire dans les tissus cutanés modifiés par les myxomes ou dans l'écouvillon nasal).

7 Diagnostic différentiels

Myxomatose aiguë : phlegmons au niveau de la tête (*Pasteurella multocida*), gale des oreilles, hématomes.

Myxomatose chronique avec nodules / nécroses dans la région de la tête et des organes génitaux : syphilis du lapin.

8 Prophylaxie immunitaire

Non autorisée en Suisse. Il existe des vaccins vivants atténués.

9 Prélèvements

Animal péri ou tué récemment, animaux vivants : écouvillon nasal, oculaire ou génital.

10 Bases légales

Épizootie à combattre, art. 4 et art. 266 à 268 OFE.

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation (annexe 7, ch. 2.1.1 a, OHyAb).